

NOS TRÈS CHERS ÉTUDIANTS

Une centaine de millions d'euros. C'est ce qu'a promis le ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, aux universités et hautes écoles. Ce ne sera pas suffisant, car c'est le budget que réclament à elles seules les six universités francophones. Nos voisins du Nord ont mis une autre proposition sur la table pour refinancer l'enseignement : l'augmentation du minerval. Doit-on s'inspirer de cette mesure ou est-ce une fausse bonne idée ? PAR ÉLODIE DEBIÈRE

A l'heure de retourner s'asseoir sur des bancs au confort plus qu'incertain pour écouter de longues tirades professorales, les élèves de l'EN-

CBW*, l'Institut d'enseignement supérieur pédagogique, ont eu une surprise plutôt désagréable. Leur minerval, le dénommé sacro-saint droit d'accès à l'enseignement, s'est vu gonflé de 170 euros, soit une augmentation de près de 25%. L'épineux débat de l'accès aux études est relancé. Même si la gratuité de l'enseignement est un leurre, une année d'étude supérieure coûte environ entre 8000 et 10000 euros pour un étudiant qui kote, et plus de 4000 euros pour un non-koteur selon la Fédération des étudiants francophones (FEF), la Belgique peut se targuer d'être l'un des pays où les frais scolaires sont les moins coûteux. Le maître-mot : l'accessibilité, là où d'autres pays comme les Etats-Unis ou le Canada voient les études comme un réel investissement. Les étudiants n'hésitent pas à emprunter pour financer leur cursus. Chez nous, seules 9 personnes ont contracté un prêt

d'études délivré par la Communauté française pour l'année scolaire 2012-2013. Les banques proposent également des crédits étudiants dans leur gamme, mais ceux-ci ne rencontrent pas beaucoup de succès. « Nous avons des ouvertures de crédit pour payer différents types de frais tout au long de l'année et des prêts à tempérament pour payer les frais élevés comme les minervals. Mais nous avons reçu seulement 24 dossiers au cours du 1^{er} semestre 2014 pour le prêt à tempérament », explique Thierry Martiny, respon-

sable de presse chez Belfius.

DE LA MATERNELLE AU MASTER : PLUS DE 100000 EUROS

Avec un prix moyen de 836,26 euros, le minerval constitue une maigre contribution, lorsque l'on sait qu'un élève dans l'enseignement supérieur revient en moyenne à 7992 euros à l'Etat belge. Certains secteurs sont moins coûteux, comme les sciences sociales, mais d'autres secteurs sont plus onéreux, la médecine par exemple. Une scolarité menée sans redoublement de la maternelle au bachelier coûte de 96000 à 103200 euros et, si l'élève poursuit avec un master, l'Etat débourse de 107100 à 119100 euros. Des chiffres très élevés, gonflés davantage encore par les redoublements. Le taux de réussite pour les étudiants qui ont effectué leur première année en 2011-2012 n'est que de 36% en haute école (type long) et de 3% pour les étudiants universitaires. Un coût très souvent méconnu des principaux concernés : « Je n'avais aucune idée du coût d'une année d'étude », c'est la réaction émise par la majorité des étudiants interrogés. Pour Corentin de Salle, juriste, docteur en philosophie et professeur dans le supérieur et universitaire, augmenter le minerval de 200 à 300% permettrait de responsabiliser les étudiants : « On ne perçoit pas toujours la valeur des choses gratuites. Mes étudiants, je les vois plus sur le campus qu'en cours. » Il ajoute qu'il est nécessaire que les familles revalorisent les études : « Au lieu de se payer des vacances, les parents peuvent

faire un effort financier et investir sur les études de leurs enfants. »

Cela permettrait d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur qui souffre d'un manque de budget. « La quasi totalité des prix Nobel, ajoute-t-il, vient des Etats-Unis où l'enseignement supérieur est deux fois plus financé qu'en Europe. » Ivan Van de Cloot, économiste en chef du think thank Itinera, n'est pas de cet avis : « Même si le fait que l'étudiant ne soit pas confronté au coût de ses études peut le désresponsabiliser, il faut conserver l'accès à l'enseignement ». Pour lui, d'autres pistes peuvent être envisagées, comme la mise en place d'un minerval payable après avoir terminé ses études. Du côté de la FEF, on tire la sonnette d'alarme. « Le coût des études doit être une priorité pour les politiques. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Nous avons une épée de Damoclès au-dessus de la tête pour le moment car le ministre ne veut pas acter une suite au décret Wendy », explique Corinne Martin, présidente de la FEF. Ce décret prévoit le gel du minerval et la mise en ligne gratuite des supports scolaires jusqu'en 2015. Quant à la question de la responsabilisation des élèves, la présidente dénonce le manque de moyens dans l'enseignement supérieur : « L'encadrement des étudiants ainsi que les infrastructures scolaires sont vraiment médiocres. Comme un étudiant peut-il réussir dans ces conditions ? » Mais quand des propositions comme la réorientation vers les hautes écoles des élèves universitaires qui ont réalisé une mauvaise session de janvier sont mises sur la table, on peut penser que l'augmentation du minerval n'est peut-être pas une si mauvaise idée. ■ ÉLODIE DEBIÈRE

*) Ecole normale cathol. du Brabant wallon

UN MINERVAL, COMBIEN ÇA COÛTE ?			
PRIX	Université	Haute Ecole CYCLE LONG	Haute école CYCLE COURT
PLEIN	836,96 €	350,03 € (454,47 €) ⁽¹⁾	175,01 € (227,04 €) ⁽¹⁾
DROITS D'INSCRIPTION COMPLÉMENTAIRES		maximum 119,12€	maximum 79,60€
POUR LES ÉTUDIANTS DE CONDITION MODESTE ⁽²⁾	374 €	239,02 € (343,47 €) ⁽¹⁾	64,01 € (116,23 €) ⁽¹⁾
POUR LES BOURSIERS	gratuit + impression gratuite des supports de cours		

⁽¹⁾ pour la dernière année d'un cycle d'études (3e bac, 2e master)

⁽²⁾ dont le plafond de revenus imposables dépasse de maximum 3.146,00 € celui qui permet l'octroi d'une bourse

POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

UNION EUROPÉENNE : même coût que les étudiants belges

HORS UNION EUROPÉENNE : droit d'inscription spécifique (DIS) : le nouveau décret paysage fixe ce montant à maximum 5 fois le prix du minerval officiel.

Pour les Hautes Ecoles, des frais administratifs peuvent être ajoutés. Cette liste est fixée par le gouvernement (maximum 836,96 euros et 374 euros pour les étudiants modestes).